



Cour de France.fr / Histoire et fonction / Finances et gestion territoriale / Etudes modernes / Espace et État dans la France du bas Moyen Âge

Guenée Bernard

Espace et État dans la France du bas Moyen Âge

Article. Source : Annales

Guenée Bernard, "Espace et État dans la France du bas Moyen Âge", dans Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 23e année, N. 4, 1968. pp. 744-758.

Extrait de l'article

Dans un livre publié en 1960 et intitulé *Representative Institutions in Renaissance France*, l'historien américain J. R. Major développe un certain nombre de thèmes propres à définir, selon lui, l'État en France aux XVe et XVIe siècles. Il insiste avant tout sur l'importance des assemblées représentatives dans la vie politique du royaume ; la monarchie de la Renaissance est donc d'abord, selon lui, populaire et consultative. Mais les États généraux y comptent beaucoup moins que les assemblées provinciales et locales. Car la France, aux XVe et XVIe siècles, est animée d'une vigoureuse vie régionale, et le pouvoir royal, au sortir de la guerre de Cent Ans, n'a pu que l'accepter. C'est ainsi qu'à la traditionnelle politique de centralisation de ses prédécesseurs Charles VII a dû substituer la décentralisation, et ses successeurs l'ont imité. La royauté a bien pu, par exemple, imposer la rédaction des coutumes, mais elle n'a pas pu en obtenir l'unification : les coutumes rédigées diffèrent de bailliage à bailliage, voire de châellenie à châellenie. En outre, le roi a dû respecter tous les privilèges des provinces nouvellement acquises. Et, mieux encore, pour satisfaire leurs exigences, il a accepté de démembrer les grands corps parisiens et de créer en province nombre de cours souveraines. Au total, on peut bien dire que la France de la Renaissance a été décentralisée, et décentralisée par faiblesse.

[Lire la suite \(Persée\)](#)